

## QU'EST CE QU'UN REPÈRE DE CRUE ?

Un repère de crue est une inscription matérialisant le niveau d'eau atteint par une inondation, son origine et la date de l'évènement. Localisé sur un support fixe, il peut prendre plusieurs formes : inscription à la peinture, gravure d'un mur de pierre, plaque, pièce de fonte...

Dans le but de formaliser cette démarche, un pictogramme officiel a été défini au niveau national. Sur le territoire du bassin versant du Lez, un modèle adapté a été validé afin de repérer aisément ces repères de crue (voir image ci-dessous).

## L'ACTION DU SYBLE

Le SYBLE (Syndicat du Bassin du Lez) a pour missions, dans le cadre d'une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, de gérer les volets animation et études d'intérêt général pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin du Lez. Son territoire couvre les 43 communes du bassin du Lez.



## LECTURE D'UN REPÈRE

DATE DE L'ÉVÈNEMENT

ORIGINE DE L'INONDATION

débordement de cours d'eau,  
d'étangs, submersion marine,  
ruissellement pluvial

HAUTEUR D'EAU

LIEU



# LES REPÈRES DE CRUE : LA MÉMOIRE DU RISQUE INONDATION



**SYBLE**  
Syndicat du Bassin du Lez - EPTB



**Syndicat du Bassin du Lez - EPTB**

Domaine de Restinclières - 34730 Prades le Lez

Tél. : 04.99.62.09.52 - Fax : 04.99.62.09.61 - [contact@syble.fr](mailto:contact@syble.fr)

[www.syble.fr](http://www.syble.fr)

**SYBLE**  
Syndicat du Bassin du Lez - EPTB

# 113 REPÈRES DE CRUE ONT ÉTÉ POSÉS SUR 25 DES 43 COMMUNES DU BASSIN DU LEZ

La mise en place des repères de crue sur le bassin versant du Lez a nécessité une réflexion concertée préalable afin d'aboutir à des sites pertinents et efficaces. Une étude a ainsi été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYBLE.

Les repères de crue sont ensuite posés soit directement sur des bâtiments soit sur des totems en bois.



## POURQUOI POSER DES REPÈRES ?

En dépit de la multiplication, à l'échelon national, d'événements catastrophiques récents largement médiatisés ou plus localement de crues ayant affecté le bassin versant du Lez (2003, 2005 et 2014), les populations ne disposent pas encore d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...).

Il est pourtant indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de prévention des inondations, de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et erreurs les plus grossières, souvent fatals, et apprendre les gestes qui sauvent. La conservation des traces laissées par les plus hautes eaux de ces crues est indispensable et contribue au maintien de la mémoire du risque inondation.

Ainsi, les communes ont obligation\* de poser les repères de crue et de les entretenir.

\*article L863-3 du Code de l'Environnement



Repères de crue fixés sur un totem

## OÙ TROUVER LES REPÈRES DE CRUE ?



Repères de crue fixés sur un mur

CARTOGRAPHIE  
INTERACTIVE DES  
REPÈRES DE CRUE

